

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 1 / 11

1-Identification de la substance / préparation et de la Société/ l'entreprise
1.1. Identifiant du produit

Nom commercial : acide oxalique

Nom de la substance : Acide oxalique dihydraté

No.-CE : 205-634-3

No.-CAS : 6153-56-6

Numéro d'enregistrement: 01-2119534576-33- -xxxx

Synonymes et Autres noms :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange :

Usages identifiés :

voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées :

Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques :

Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit

1.3 Identification de la société :
Raison sociale :
Adresse :
Téléphone : 0111 Hé JGG

Fax : 0111 Hé JJ

Adresse e-mail :
1.4 Numéro d'appel d'urgence :
ORFILA : (33) FÁ I ÁÉÁ I Á J

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Dermale)	Catégorie 4	---	H312
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Lésions oculaires graves	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine: Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques: Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement: Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 2/11

Symboles de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger :

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention :

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention :

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide oxalique dihydraté

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)			
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de dange	Mentions de danger
acide oxalique dihydraté			
No.-Index:607-006-00-8 No.-CAS:6153-56-6 No.-CE:205-634-3 Enregistrement: 01-2119534576-33-xxxx	≥ 98 - ≤ 100	Acute Tox.4 Acute Tox.4 Eye Dam.1	H312 H302 H318

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 3/11

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.

Consulter un médecin en cas d'indisposition.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion :

Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.

Protection des secouristes :

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO₂.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion dangereux :

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers :

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit:Acide oxalique**Date de révision:** 29.10.2019**Version:**3**Page:**4/11

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire :

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences. Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle. Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger:

Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation d'aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage :Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun:Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage appropriés:Polyéthylène

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 4,03 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 2,29 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 0,69 mg/m3

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine**Fiche de Données de Sécurité**

Nom du produit:Acide oxalique**Date de révision:** 29.10.2019**Version:** 3**Page:** 5 / 11

DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1,14 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 0,35 mg/m³

DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 1,14 mg/kg p.c./jour

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE). Protection respiratoire conforme à EN 141. Filtre à particules:P2

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : 0,11 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel Délai de rupture : > 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène Délai de rupture : > 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc butyle. Délai de rupture : > 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré Délai de rupture : > 8 h Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle Délai de rupture : > 8 h Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : cristallin(e)

Couleur : incolore à blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 0,7 (50 g/l) 1 (10 g/l ; 20 °C)

Point/intervalle de fusion : env. 102 °C

Point/intervalle d'ébullition : 149 - 160 °C

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 6 / 11

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.

Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : 1 hPa (25 °C) 22 hPa (50 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0,81

Densité : 1,9 g/cm³

Hydrosolubilité : 108 g/l (25 °C) soluble

Coefficient de partage: noctanol/eau

: log Kow -1,7 (23 °C) (OCDE ligne directrice 107)

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Décomposition thermique : > 160 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Explosibilité : Non applicable

Propriétés comburantes : Non applicable

9.2. Autres informations

Poids moléculaire : env. 126,07 g/mol

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Conseils : Réagit violemment avec des agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Risque d'explosion. Peut provoquer un incendie.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter les températures élevées. Décomposition thermique : > 160 °C

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants. Métaux alcalins. Mercure, Alcool furfurylique, Argent

10.6. Produits de décomposition dangereuxProduits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Acide formique**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6****Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : 375 mg/kg (Rat, femelle) (Aucune directive n'a été appliquée)

Inhalation

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

Dermale

DL50 : 20000 mg/kg (Lapin) (Aucune directive n'a été appliquée)

Irritation**Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin; 4 h) (OCDE ligne directrice 404)

Yeux

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 7 / 11

Résultat : Risque de lésions oculaires graves. (Lapin) (OECD - Ligne Directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Essai localisé sur les ganglions lymphatiques; Dermal; Souris) (OCDE ligne directrice 429)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471) négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Fibroblastes de hamster chinois; non) (OCDE ligne directrice 473) négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Fibroblastes de hamster chinois; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)

Toxicité pour la reproduction

NOAEL F1 : <= 1.000 ppm

NOAEL Fertilité : <= 0,1 %

(Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Souris, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 416) Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

LOAEL : 150 mg/kg(Rat)(Oral(e)) (OCDE ligne directrice 407)

Danger par aspiration

Non applicable,

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6****Toxicité aiguë****Poisson**

CL50 : 160 mg/l (Carassius auratus (Poisson rouge); 96 h)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 : 162,2 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50 : 20,58 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

12.2. Persistance et dégradabilité**Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6**

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 8/11

Persistence et dégradabilité**Persistence**

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : 89 % (aérobie; eaux ménagères; Durée d'exposition: 20 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.5.) Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6****Bioaccumulation**

Résultat : log Kow -1,7 (23 °C; pH < 2) (OCDE ligne directrice 107) : Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol**Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6****Mobilité**

Eau : Le produit est soluble dans l'eau.

Air : non volatile

Sol : Modérément mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes**Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6****Demande Biochimique en Oxygène (DBO)**

Résultat : env. 160 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Résultat : env. 180 mg/g

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Produit :**

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets :

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 9 / 11

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

Composant: acide oxalique dihydraté No.-CAS 6153-56-6UE. Règlement UE n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:
; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.:

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Réglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325):

Numéro CE : , 205-634-3; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I :

; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

État actuel de notification

acide oxalique dihydraté:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
INV (CN)	OUI	
NZIOC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

CHIMIE PLUS

21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: Acide oxalique

Date de révision: 29.10.2019

Version: 3

Page: 10 / 11

Abréviations et acronymes

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

CLP classification, étiquetage et emballage

CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

DCO demande chimique en oxygène

DNEL dose dérivée sans effet

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées

SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CL50 concentration létale médiane

LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé

LOAEL dose minimale avec effet nocif observé

LOEL dose minimale avec effet observé

NLP ne figure plus sur la liste des polymères

NOAEC concentration sans effet nocif observé

NOAEL dose sans effet nocif observé

NOEC concentration sans effet observé

NOEL dose sans effet observé

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

LEP limite d'exposition professionnelle

PBT persistant, bioaccumulable et toxique

N° REACH Autor. REACH - Numéro d'autorisation

N° REACH ConsDemAutor.

REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation

PNEC concentration prédite sans effet

STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC substance extrêmement préoccupante

UVCB substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB très persistant et très bioaccumulable Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données :

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification:

La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations :

CHIMIE PLUS21, Rue Eugène Hénaff
94400-Vitry sur Seine**Fiche de Données de Sécurité**

Nom du produit:Acide oxalique**Date de révision: 29.10.2019****Version:3****Page:11/11**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.